

COMMUNE DE KERGLOFF
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2020
PROCES VERBAL DE SEANCE

Le seize octobre deux mil vingt à dix-huit heures trente minutes, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Patrick URIEN :

Etaient présents : Pierrot BELLEGUIC, Stéphanie CHARLOT, Christine CORVELLEC, Hervé GUILLERM, Jean-Paul HENRY, Brigitte LAVENANT, Estelle LOIDON, Sanae NEDELLEC, Philippe NEDELLEC, Patricia NORMANT, Lauriane PARIS, Corinne ROSPARS , Philippe SINDE

Absents : Siméon LE BAIL

Secrétaire de séance : Brigitte LAVENANT

Date d'envoi de la convocation : 12 octobre 2020

Intervention de l'Agence Locale de l'Energie du Centre Ouest Bretagne (ALECOB)

Benoit AINIEL de l'ALECOB est intervenu afin de présenter les différentes missions de l'ALECOB aux conseillers municipaux.

L'ALECOB est à la disposition des particuliers pour les aider dans leur projet de construction ou de rénovation énergétique (analyse des consommations, prêt de caméra infra-rouge, présentation des différents dispositifs d'aides). Elle est aussi un relais pour lutter contre la précarité énergétique.

L'agence intervient aussi auprès des collectivités via la convention d'adhésion au conseil en énergie partagée en réalisant notamment des bilans annuels énergétiques par bâtiment et en assistant les collectivités dans le montage de leurs différents projets (projet de rénovation de l'école ou changement de la chaudière de la cantine par exemples).

Délibération 2020-66 : Subvention au Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 3000€ au Centre Communal d'Action Sociale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer une subvention de 3000€ Centre Communal d'Action Sociale .

Délibération 2020-67 : Subvention à l'association Avel Dro

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 790€ à l'association Avel Dro.

Après en avoir délibéré hors la présence de Pierrot BELLEGUIC, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer une subvention de 790€ à l'association Avel Dro .

Délibération 2020-68 : Subvention au Club du Temps Libre de Kergloff

Monsieur le Maire propose de reconduire la subvention attribuée au Club du Temps Libre de Kergloff.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer une subvention de 390€ au Club du Temps Libre de Kergloff.

Délibération 2020-69 : Subvention au Comité des Fêtes de Kergloff

Monsieur le Maire propose de reconduire la subvention attribuée au Comité des Fêtes de Kergloff.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer une subvention de 480€ au Comité des Fêtes de Kergloff.

Délibération 2020-70 : Subvention à l'association Danserien Bro Kerglov

Monsieur le Maire propose de reconduire la subvention attribuée à l'association Danserien Bro Kerglov.

Après en avoir délibéré hors la présence de Jean-Paul HENRY, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer une subvention de 390€ à l'association Danserien Bro Kerglov.

Délibération 2020-71 : Subvention à l'Amicale Laïque de Kergloff

Monsieur le Maire propose de reconduire la subvention attribuée à l'Amicale Laïque de Kergloff.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer une subvention de 650€ à l'Amicale Laïque de Kergloff.

Délibération 2020-72 : Subvention à l'Union Sportive de Kergloff

Monsieur le Maire propose de reconduire la subvention attribuée à l'Union Sportive de Kergloff. La demande de subvention exceptionnelle en raison du contexte sanitaire sera examinée ultérieurement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer une subvention de 960€ à l'Union Sportive de Kergloff.

Délibération 2020-73 : Subvention à la FNACA

Monsieur le Maire propose de reconduire la subvention attribuée à la FNACA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer une subvention de 300€ à la FNACA.

Délibération 2020-74 : Subvention à l'association Art Déco

Monsieur le Maire propose de reconduire la subvention attribuée à l'association Art Déco.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer une subvention de 390€ à l'association Art Déco.

Délibération 2020-75 : Subvention aux associations extérieures

Monsieur le Maire présente les demandes de subvention reçues par les associations extérieures à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes aux associations extérieures :

CROIX ROUGE FRANCAISE	80,00 €
LES RESTOS DU COEUR	80,00 €
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS	80,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	80,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE	114,00 €
DDEN	72,00 €
FNATH	39,00 €
DONNEURS DE SANG	39,00 €
STE HIPPIQUE DU POHER	39,00 €
STE HORTICULTURE ET SYLVICULTURE	39,00 €

Délibération 2020-76 : Subvention à l'association Les Bonnets Rouges

Monsieur le Maire présente la demande de subvention présentée par l'association Les Bonnets Rouges, association nouvellement créée et dont le siège est à Kergloff.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de surseoir à statuer dans l'attente de renseignements complémentaires sur l'objet de l'association et le besoin de financement en 2020.

Délibération 2020-77 : Subvention aux associations sportives et de danse

Monsieur le Maire présente les demandes de subvention reçues par les associations sportives et de danse.

Monsieur le Maire propose d'attribuer aux associations qui en font la demande un montant de 21€ par jeune adhérent de moins de 18 ans ou étudiant et de 10.50€ pour un jeune adhérent de moins de 18 ans ou étudiant fréquentant plusieurs associations sportives.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes aux associations extérieures :

<u>Associations</u>	Licenciés 2019-2020	Licenciés fréquentant 2 associations	Vote
Carhaix Poher Gymastique	12		252,00 €
Carhaix natation	9	1	178,50 €
Dernières cartouches de Carhaix	5		105,00 €
Entente des Monts d'Arrée (Handball)	3	1	52,50 €
Tennis Club Carhaix	2		42,00 €
judo club du poher	3	1	52,50 €
USK	3		63,00 €
Union cycliste carhaisienne	2		42,00 €
Troupe arc-en-ciel	6	1	115,50 €
TOTAL	45	4	903,00 €

Délibération 2020-78 : Création d'un marché local

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que plusieurs communes ont été sollicitées par des producteurs locaux pour mettre en place un marché local une fois /mois. Pour Kergloff, Plounévél et Poullaouen, ce serait le lundi de 16h30 à 19h30. L'objectif est de valoriser les producteurs locaux et notamment ceux de la commune. Des animations ponctuelles en partenariat avec les associations communales sont aussi envisagées. La création d'une association est en cours.

Avant de créer un tel marché, il convient de consulter au préalable les organisations professionnelles et les commerces communaux (l'épicerie notamment).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **EMET** un avis favorable à ce projet de création d'un marché local.

Délibération 2020-79 : Aménagement d'une voirie partagée sur la voie communale reliant Moulin Meur à Moulin du Roy

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du projet d'aménagement d'une voirie partagée type chaucidou sur la voie communale reliant Moulin Meur à Moulin du Roy, l'abaissement de la vitesse à 30 et l'aménagement d'un contraste visuel entre le couloir véhicules et les couloirs piétons/vélos sont envisagés afin de renforcer davantage la sécurité des piétons et des cyclistes .

Deux variantes au projet initial ont été chiffrées par l'assistant à maîtrise d'ouvrage (SIECE) et présentées à la commission travaux ce lundi 12 septembre.

- 1) pose d'un bicouche « fluxe » sur la couloir véhicules pour différencier visuellement la route et les pistes cyclables. Cette solution représente un surcoût de 9000€
- 2) pose de trottoirs en béton couleur +ligne en résine le long des pistes cyclables : surcoût de 50 000€

La commission travaux propose de retenir la 1^{ère} solution pour un montant estimé à 105 917.20€. A ce montant s'ajoutera le montant des panneaux de signalisation routière qui n'apparaissait pas dans le projet initial.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **VALIDE** le projet d'aménagement d'une voirie partagée type chaucidou sur la voie communale reliant Moulin Meur à Moulin du Roy tel que proposé par la commission travaux.

Délibération 2020-80 : Désignation d'un délégué pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur le Maire propose de désigner un délégué pour siéger à la CLECT qui intervient notamment en cas de transfert de compétences entre Poher Communauté et les communes membres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DESIGNE** Patrick URIEN pour siéger à la CLECT.

Informations diverses

- Le Centre communal d'Action Sociale s'est réuni pour organiser la distribution des colis de Noël.
- Plusieurs conseillères municipales demandent s'il est possible d'acheter quelques décorations de Noël. La pose d'une boîte aux lettres pour le père Noël est aussi envisagée.